

Dossier suivi par :
DESNOE Martine

Tél : 02 99 29 75 46
email : martine.desnoe@st-
jacques.fr

Référence : DA 35281 22
M0057
Décision n° 2022.060

TRENTE CINQ NOTAIRES MAÎTRE PICARD
DAVID CHARLOTTE

2 Rue du Boël
35770 VERN-SUR-SEICHE

Le 27 septembre 2022

RENONCIATION À L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION

En réponse à la Déclaration d'Intention d'Aliéner déposée en mairie de SAINT JACQUES DE LA LANDE le 23/09/2022 relative au bien désigné ci-après :

Concernant : Bâti sur terrain propre
Adresse : 30 Rue Pierre Brossolette à SAINT JACQUES DE LA LANDE
Références Cadastres : AB0263
Prix envisagé : 450000,00 €

La commune de SAINT JACQUES DE LA LANDE renonce à l'exercice du droit de préemption.

La Maire,
Marie DUCAMIN



Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le :

Publié sur le site de la Ville le : 03/10/22

Par le service affaires générales

St-Jacques